




INSCRIPTION 2018 - 2019

La saison 2017-2018 s'achève à peine, qu'il faut déjà penser à la saison prochaine ! Nous joignons donc à ce courrier la demande de renouvellement de licence pour la saison prochaine.

Afin de pouvoir établir avec précision le nombre d'équipes à inscrire en 2018/2019 et faciliter le travail des bénévoles et du secrétariat, tous les licenciés peuvent effectuer leur ré-inscription **avant le 31 juillet 2018** et bénéficier d'une **réduction de 20 euros** sur le tarif de la licence.

Merci de nous retourner le dossier d'inscription complet, en respectant les consignes suivantes :

Documents à fournir	Auto-vérification 	Réservé Secrétariat
<p>SI DEJA LICENCIÉ - Demande de renouvellement de licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadré IDENTITE : saisir les informations LISIBLEMENT et le SIGNER (mentionner la taille du joueur) - Encadré PRATIQUE SPORTIVE : choisir la famille de licence, la catégorie et le niveau d'intervention - Encadré CERTIFICAT MEDICAL: à faire remplir uniquement si vous avez répondu OUI à 1 ou plusieurs questions du questionnaire de santé - Encadré ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL : à remplir et signer si vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé - Encadré SURCLASSEMENT : à faire remplir pour les joueurs demandant le surclassement - Encadré DOPAGE : remplir et SIGNER (pour joueur mineur) - Encadré INFORMATIONS ASSURANCES : choisir une option et SIGNER <i>l'assurance A est incluse dans le prix demandé. Si vous souhaitez souscrire à l'assurance B, (préconisée uniquement pour les salariés ayant une perte de revenue en cas d'accident), prévoir 5,80 € en plus sur votre règlement.</i> <p>SI NOUVEAU LICENCIÉ - Demande de création de licence : Encadrés (identité, pratique sportive, certificat médical, informations assurances, surclassement et dopage) à remplir selon indications précisées ci-dessus</p>		
- Charte du licencié remplie et signée (à lire attentivement)		
- 1 photo d'identité comportant au dos le nom et la catégorie du joueur		
- Copie de la carte d'identité pour joueur né en 2000 ou tout nouvel inscrit de 18 ans et plus (loisir inclu)		
- Règlement (à l'ordre de USP Basket) possible en 2 ou 3 fois (indiquer au dos la date d'encaissement souhaitée) : tarifs au verso		

Seuls les dossiers complets et accompagnés du règlement seront pris en compte

Le dossier complet est à déposer dans la boîte aux lettres du club derrière le SPI (devant la salle du Raquer),
ou par courrier à « US Ploeren Basket – 19 B rue des Fontaines – 56880 PLOEREN »

Pour tous renseignements : secretariat@us-ploeren-basket.com



Tarifs des licences pour la saison 2018 - 2019 :

U7 (baby) (2012-2013-2014)	100 €
U9 (2010-2011)	120 €
U11 (2008-2009)	120 €
U13 (2006-2007)	125 €
U15 (2004-2005)	130 €
U17 masculins (2002-2003)	130 €
U18 féminines (2001-2002-2003)	130 €
U20 masculins (1999-2000-2001)	135 €
U20 féminines (1999-2000)	135 €
SENIORS	135 €
Loisir	75 €
Réduction de 20 € pour tout dossier complet retourné avant le 31 juillet.	
+ 5,65€ si l'assurance B a été choisie	
+ 3,00€ si option pratique sportive 3x3 choisie CONCERNE UNIQUEMENT LES U17 ET PLUS	
TOTAL :	

Le dossier complet est à déposer dans la boîte aux lettres du club derrière le SPI (devant la salle du Raquer),
ou par courrier à « US Ploeren Basket – 19 B rue des Fontaines – 56880 PLOEREN »

Pour tous renseignements : secretariat@us-ploeren-basket.com



CHARTRE DU LICENCIE :

Article 1 : Chaque adhérent et parent d'adhérent mineur acceptent de respecter le présent règlement en le signant en même temps que sa licence.

Article 2 : Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements de son équipe. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans la salle du SPI. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur. Chaque joueur s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement et match.

Article 3 : La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire et dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le club. Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable en match vis-à-vis de son coach, des adversaires et des officiels.

Article 4 : Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif de fair-play.

Article 5 : Droit à l'image : Les photos des joueurs ou joueuses prises par les responsables de l'association peuvent être utilisées dans le cadre de l'association : acceptation ou refus (entourer la mention souhaitée)

Article 6 : La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de vie en communauté. **En cas d'absence non-remplacée, le joueur ne sera pas autorisé à jouer lors du match du week-end suivant l'absence.**

Je soussigné, licencié du club de USP Basket ou parent du licencié....., a pris connaissance de la chartre du licencié et s'engage à la respecter. N° PORTABLE (en cas d'accident)

Fait à :

Signature :

Le dossier complet est à déposer dans la boîte aux lettres du club derrière le SPI (devant la salle du Raquer), ou par courrier à « US Ploeren Basket – 19 B rue des Fontaines – 56880 PLOEREN »

Pour tous renseignements : secretariat@us-ploeren-basket.com